



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Trousses sécuritaires pour le crack : importantes pour la santé des utilisateurs de drogue, signalent des groupes de lutte au sida**

**MONTREAL, 31 mars 2005** – La provision de trousses sécuritaires pour la consommation du crack est une importante mesure pour réduire la propagation du VIH et de l'hépatite C dans une population marginalisée et vulnérable, soulignent le Réseau juridique canadien VIH/sida et la Société canadienne du sida (SCS) dans une déclaration conjointe transmise aux médias.

« Cette initiative de la Ville d'Ottawa constitue un usage judicieux de ressources pour protéger la santé publique », affirme Paul Lapierre, directeur général de la SCS. Les deux organismes ont hâte au jour où d'autres programmes de réduction des méfaits seront mis en œuvre dans d'autres villes du pays.

Les fumeurs de crack ont fréquemment des égratignures et des coupures aux lèvres. Les pipes à crack sont souvent partagées, ce qui expose leurs utilisateurs au contact avec du sang potentiellement infectieux. Bien que l'inhalation de drogues comme le crack soit généralement considérée à moindre risque que l'injection, pour la transmission d'infections, des études ont démontré que les fumeurs de crack sont exposés à un risque élevé de contracter le VIH et le virus de l'hépatite C (VHC). Une réaction efficace et complète, devant les épidémies de VIH/sida et de VHC, au Canada, nécessite que les politiques en matière de drogue intègrent des approches de réduction des méfaits, comme la provision de trousses sécuritaires pour le crack.

« L'impression selon laquelle la reconnaissance des réalités de la vie des personnes qui consomment des drogues équivaut à fermer les yeux sur l'usage de drogue, ou à l'encourager, est complètement erronée, a affirmé M. Lapierre. En adoptant cette mesure, la Ville d'Ottawa cherche à prévenir la propagation de maladies infectieuses et elle le fait par des moyens d'efficacité éprouvée. »

La SCS et le Réseau juridique sont d'avis qu'il est grand temps que les gouvernements de tous les paliers, aux quatre coins du Canada, fournissent les outils et les ressources nécessaires à une prévention efficace du VIH et du VHC ainsi que d'autres agents infectieux. Une mise en œuvre adéquate des pratiques de la réduction des méfaits contribue à la qualité et à l'intégrité des droits humains des personnes vulnérables au VIH, ainsi qu'au respect des choix individuels.

En vertu des lois et normes internationales en matière de droits de la personne, le Canada est tenu d'adopter les mesures propices à assurer la plus haute norme atteignable de soins de santé, et ce pour toute la population. Les services de réduction des méfaits sont considérés comme faisant partie du droit à la santé, notamment par les organismes de défense des droits humains, puisque ces services sont efficaces pour réduire des impacts indésirables, comme l'infection par le VIH, dans des populations qui font partie des plus marginalisées et exposées à un risque de mauvaise santé.

« Affirmer que la trousse sécuritaire pour le crack est un ‘accessoire facilitant la consommation de drogue’ est incorrect et mensonger : le Code criminel du Canada ne prohibe pas les instruments qui ont pour but de prévenir une maladie », observe Richard Pearshouse, analyse principal des politiques au Réseau juridique canadien VIH/sida.

Des initiatives pour l’usage plus sécuritaire de crack sont déjà en cours dans d’autres villes canadiennes comme Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal, Guelph et Halifax.

-30-

*Le Réseau juridique canadien VIH/sida est un organisme national impliqué dans l’éducation, l’analyse juridique et éthique ainsi que le développement des politiques; il regroupe plus de 250 membres organisationnels et individuels, des quatre coins du Canada. Ses publications et l’information sur ses activités sont accessibles à [www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca).*

*La Société canadienne du sida est une coalition de plus de 120 organismes communautaires qui luttent contre le sida, partout au Canada. Son mandat est de servir de porte-parole national et de tribune pour la réaction communautaire au VIH/sida, et de faire valoir les droits et intérêts des personnes que le VIH/sida affecte.*